



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2020 **Demande de crédit d'étude complémentaire** **de Fr. 69'000.— pour la sécurisation** **des arrêts de bus « Balances » et « Riau Graubon »** **ainsi que de la route du Riau**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

La Municipalité a décidé de poursuivre l'effort de sécurisation des arrêts de bus sur la RC601, soit les arrêts « Riau-Graubon » et « Balances », tout en y intégrant le cheminement sur la route du Riau (300 m).

Le Conseil général a décidé en juin 2019 d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.- pour entamer l'étude de divers travaux sur le chemin du Riau (éclairage public, élargissement et création d'un trottoir franchissable), sur les zones des arrêts de bus « Riau-Graubon » (éclairage public, réfection du revêtement) et « Balances » (éclairage public, réfection de l'îlot).

Le montant du crédit d'études a été basé sur une estimation grossière des travaux à entreprendre. Le projet s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu avec la nécessité de prendre en compte, au-delà des normes en vigueur, les diverses exigences émises tour à tour par les Transports publics de la région lausannoise (TL), l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH), la Direction générale de l'environnement (DGE) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Les importants surcoûts engendrés par ces exigences croissantes se répercutent finalement sur les frais d'études et de suivi puisque les honoraires des bureaux d'études se calculent proportionnellement à l'enveloppe globale (selon la table SIA). Cependant, le pourcentage décroît avec l'augmentation du coût de l'ouvrage.

Crédit d'étude complémentaire

Le projet a donc tout d'abord été transmis aux TL afin de garantir le respect des exigences techniques liées à l'exploitation des arrêts par les entreprises de transport. De légères adaptations successives ont donc été réalisées pour obtenir l'aval des TL.

A la suite du retour de l'examen par les TL et l'AVACAH, les plans ont ainsi été plusieurs fois adaptés avec les changements plus conséquents suivants :

- création d'un nouvel arrêt devant le bâtiment des Balances respectant les normes, puis déplacement de ce même arrêt direction Lausanne afin de faciliter les manœuvres des minibus de Cérébral aux abords du bâtiment,
- hauteurs des quais changées plusieurs fois (d'abord 22 cm, puis 16 cm pour arriver à la solution mixte 22 cm et 16 cm pour chacun des arrêts) avec à chaque fois une incidence sur la largeur des quais.

Tous ces changements ont engendré des séances, des échanges, des heures, des plans supplémentaires.

S'est ajouté aussi au projet l'intégration d'une alimentation en eau communale de deux propriétés excentrées profitant de la creuse le long de la route du Riau. Les deux propriétaires privés profiteront des fouilles pour poser une conduite d'alimentation depuis la borne hydrante existante à la Mellette. La participation aux fouilles sera convenue entre les parties.

Les diverses exigences complémentaires exprimées par la DGE concernant les zones de protection des sources S2 et S3 comprenant les arrêts « Riau-Graubon » et la route du Riau, ainsi que les coordinations et modifications de projet qui en découlent, engendrent une très sensible augmentation des coûts du projet et par conséquent des coûts d'étude.

En outre, le Canton exige un suivi hydrogéologique du projet. L'offre d'honoraires du bureau Abageol est ainsi intégrée au présent préavis. Pour réaliser les travaux dans les zones S2 et S3, le maître d'ouvrage, soit la Commune de Montpreveyres, doit coordonner ces travaux avec la réfection de la route de Berne par la DGMR.

Malgré le bon état des conduites de collecte des eaux claires, celles-ci doivent impérativement être remplacées par des conduites soudées étanches, y compris les grilles ou regards de visites, pour répondre aux normes actuelles. La mise en conformité renchérit considérablement le projet.

C'est dire que les efforts de la Municipalité de réduire la voilure (maintien des abribus existants, bordures en béton plutôt qu'en granit, conservation du revêtement actuel où s'arrête le bus) et de trouver des économies n'arrivent même pas à compenser les surcoûts occasionnés par l'obligation de se mettre aux normes en matière de récupération des eaux de chaussée dans les zones S2 et S3. Le projet a ainsi considérablement évolué depuis les premiers plans. Les coûts d'études complémentaires qui en découlent sont intégrés au présent préavis.

Sur cette base, un crédit complémentaire d'étude de 69'000.- TTC est demandé au Conseil général, après déduction du crédit de 35'000.- TTC déjà accordé.

Montant total TTC des honoraires d'étude du bureau GEMETRIS SA pour l'ensemble du projet	Fr. 90'000.00	
Montant TTC des honoraires du bureau Abageol SA (aspect hydrogéologique)	Fr. 14'000.00	
Montant des honoraires d'étude déjà payé à ce jour	Fr. -47'280.00	
Montant total TTC des honoraires d'étude déjà payés qui dépasse le montant du premier préavis (35'000.00)		Fr. 12'280.00
Solde à payer pour couvrir l'ensemble des honoraires d'étude (104'000.00)	Fr. -56'720.00	Fr. 56'720.00
Montant TTC prévu des honoraires d'étude à couvrir par la demande de crédit d'étude complémentaire		Fr. 69'000.00

Détails de la comptabilité des coûts d'étude

Le montant total des honoraires dû au bureau technique GEMETRIS SA jusqu'à aujourd'hui atteint 73'000 francs. En y soustrayant les 47'280 francs déjà payés, il reste donc 25'720 francs à verser d'ici le 31 décembre.

Pour les mois à venir, il est prévu de déboursier encore 31'000 francs entre le bureau d'études GEMETRIS SA (17'000 francs pour la coordination avec les services du Canton) et le bureau d'hydrogéologie Abageol SA (14'000 francs d'études).

Importantes subventions cantonales

Dans le financement de ces coûts d'études, il faut prendre en compte la part des études liées au génie civil qui sera subventionnée à hauteur de 50% par le Canton. Comme les coûts d'études liés aux canalisations et travaux routiers atteignent 82'000 francs, les subventions cantonales devraient atteindre 41'000 francs, qui ne seront versés qu'une fois que le projet est réalisé.

Cela revient à dire, en tenant compte de cette manne cantonale, que la demande de crédit complémentaire porte en définitive, pour la caisse communale, sur un montant de 25'000 francs supplémentaires – qui viennent compléter les 35'000 francs initiaux – pour couvrir les coûts d'études.

Mais, en attendant les subventions promises, ce sont effectivement 69'000 francs qui devront encore sortir de la caisse communale pour le crédit d'études en lien avec la sécurisation des arrêts de bus et de la route du Riau.

Financement

Le montant de 69'000 francs sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de dix ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES


- vu le préavis municipal n° 9/2020 présenté le 10 décembre 2020,
- ouï le rapport de la commission ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'études complémentaire de 69'000 francs (soixante-neuf-mille) pour la sécurisation des zones d'arrêts de bus «Balances» et «Riau-Graubon» ainsi que de la route du Riau.
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 9 novembre 2020

Municipal responsable: M. Philippe Thévoz

Au nom de la Municipalité
Le Syndic * La Secrétaire

← Jacques Charpentier Vitalia Tornoy